



**Le 2 mars 2016**

## **Débat sur le trentième anniversaire du baccalauréat professionnel**

Monsieur le Président, Madame la Ministre, mes chers collègues,

À la rentrée 2013, plus d'un million de jeunes étaient engagés dans la voie professionnelle, du CAP au baccalauréat professionnel, un peu moins de 700 000 par la voie scolaire dans l'un des 1600 lycées professionnels, auxquels s'ajoutaient plus de 300 000 apprentis.

Madame la Ministre, il y a quelques semaines, vous avez profité de la manifestation organisée pour fêter les 30 ans des bacs professionnels pour mettre en exergue les points forts du lycée professionnel, soulignant à cette occasion qu'il offre une formation particulièrement performante, tout comme l'apprentissage. C'est pourquoi nous devons avoir de grandes ambitions pour ces deux types de formation en alternance.

Les lycées professionnels représentent une voie de réussite. En effet, chaque année, c'est un bachelier sur trois qui est formé en lycée professionnel. Ce sont aussi 80% des élèves admis au bac pro et 27% des bacheliers professionnels qui ont un emploi dans les 3 mois après le bac.

Dans la mission sur l'Orientation que nous menons actuellement avec mon collègue Guy-Dominique Kennel, la problématique de l'enseignement professionnel revient régulièrement. Trop souvent encore, l'orientation des jeunes vers la filière professionnelle est mal perçue, mal défendue, peu recherchée. Cette orientation est trop souvent subie plutôt que choisie par les élèves et leurs familles.

Pourtant, quand l'offre de formation en apprentissage apparaît insuffisante, les jeunes sont heureux de revenir en lycée professionnel. Il convient de remarquer que de nombreux responsables d'entreprises sont partenaires des lycées professionnels, ce qui marque bien l'ancrage du professionnel dans le tissu d'entreprise.

À la suite de la réforme de la voie professionnelle engagée en 2009, l'orientation en fin de classe de 3<sup>ème</sup> se fait désormais, soit vers un baccalauréat professionnel en 3 ans (au lieu de 4 auparavant) dès la seconde professionnelle, soit vers un CAP en 2 ans, repositionné comme parcours d'accès à une première qualification après l'extinction des BEP en 2012.

Depuis la rentrée 2009, l'accès au baccalauréat professionnel en trois ans, après une classe de troisième, est ouvert en contrat d'apprentissage. Comme pour les jeunes sous statut scolaire, un parcours en 4 ans vers le niveau IV demeure puisque, à l'issue d'un contrat de 2 ans de CAP, les jeunes peuvent poursuivre leur formation pour un baccalauréat professionnel. Ils peuvent également préparer un brevet professionnel dans le cadre d'un contrat d'apprentissage de deux ans. Ce diplôme national atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle.

Dans le débat sur l'avenir des lycées professionnels, il apparaît bien évidemment nécessaire d'aborder plusieurs sujets :

- Le devenir des formations actuelles et le développement des nouvelles formations,
- la durée de la formation,
- la place réservée aux savoirs généraux,
- la concurrence de l'apprentissage, en particulier pour le versement de la taxe d'apprentissage,
- les modalités de certifications des diplômes de la voie professionnelle,
- le volume nécessaire de l'offre de formation et des capacités d'accueil sur l'ensemble du territoire,
- l'intégration dans des projets Erasmus et l'ouverture à l'international

Il est certain que les cartes des formations doivent évoluer et que certaines filières doivent être développées. Je pense en particulier aux services aux personnes, aux vendeurs, aux aides-soignants, aux infirmiers, aux métiers de la sécurité, aux cadres administratifs, tous ces métiers qui, comme l'indique une étude de France Stratégie, seront les métiers les plus porteurs d'emplois d'ici 2020.

Madame la Ministre, ce qui importe, pour nous, c'est la réussite des jeunes, et il faut que tous les jeunes qui souhaitent se former en alternance puissent le faire. Pour cela, nous sommes persuadés que l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, donc le lycée professionnel, doit continuer à avoir une place prépondérante dans notre système éducatif.

Il convient donc de rendre les lycées professionnels de plus en plus performants et c'est pourquoi les mesures annoncées par le Président de la République dans son discours sur l'emploi le 18 janvier dernier sont les bienvenues : l'Education nationale va créer 500 formations nouvelles en alternance, ciblées sur les métiers pour lesquels nous savons qu'il y aura de forts besoins dans les années à venir, et 1.000 postes vont être créés et affectés à ces formations dès 2017.

De plus, des jumelages entre collèges, lycées professionnels et CFA sont prévus, afin de faciliter l'insertion des jeunes.

Si le baccalauréat professionnel présente un bon taux de réussite, avec plus de 80 % en 2015, le pourcentage des jeunes en situation de décrochage scolaire issus du lycée professionnel demeure malgré tout très élevé : ces derniers représentent ainsi aujourd'hui un tiers des décrocheurs, avec des écarts

importants entre académies. Ces sorties posent un problème majeur au système éducatif car elles touchent la population scolaire la plus fragile et l'éloigne d'une possible première qualification.

De plus, afin d'éviter tout décrochage et de faire en sorte que l'orientation en filière professionnelle soit réellement choisie par le jeune en formation, vous proposez, Madame la Ministre, la création d'une période d'essai en seconde professionnelle.

Ainsi, à partir de la rentrée 2016, les élèves auront la possibilité de changer d'orientation jusqu'aux vacances de la Toussaint. Ainsi, un nouveau tour d'orientation sur AFFELNET aura lieu à ce moment et les conseils de classe pourront valider la demande de réorientation de chaque jeune qui le souhaitera.

Nous pensons que c'est une bonne façon de donner une chance supplémentaire à la réussite de l'orientation des nouveaux lycéens.

On se souvient que la loi pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 retient l'objectif d'une valorisation de l'enseignement professionnel. Cette ambition s'appuie sur la création des « campus des métiers et des qualifications » et sur la promotion de la démarche qualité dans l'enseignement professionnel, en particulier dans les lycées labellisés « lycées des métiers ».

À cet égard, le concept de « lycée des métiers », concrétisé par un label délivré par le recteur pour une durée de cinq ans en référence à un cahier des charges national, connaît un développement important. Les 31 « campus des métiers et des qualifications », pôles de formation d'excellence labellisés et spécialisés par filière économique, incarnent une dynamique partenariale et territoriale au service du développement économique et des parcours des jeunes.

Au-delà du bac pro, il faut aussi envisager une poursuite d'études valorisante pour les bacheliers. Les Sections de Techniciens Supérieurs avec le BTS apparaissent comme la meilleure voie de réussite des bacheliers professionnels, objectif qui reste pourtant encore fragile. On constate à ce niveau un processus de sortie précoce en cours de formation qu'il faut prendre garde à ne pas laisser se développer.

En conclusion, je souhaite souligner l'importance de la formation professionnelle dans le contexte social et économique que nous vivons. Certes, le lycée professionnel se heurte à de nombreuses difficultés notamment en ce qui concerne les moyens qu'il serait encore nécessaire d'apporter pour en améliorer l'attractivité, le fonctionnement et les débouchés dans le monde professionnel.

Toutefois, il faut constater que ces difficultés sont inhérentes à la vitalité démographique de la France en comparaison avec ce qui se passe dans de nombreux pays européens et en particulier chez nos voisins allemands.

Nous avons en France la ressource humaine, le vivier de jeunes que d'autres pays recherchent par l'accueil de populations. Nous avons là une chance pour l'avenir de nos métiers ainsi que pour l'accès de nos jeunes à l'emploi.

Le lycée professionnel avec ses 30 années d'expérience et de progrès successifs doit y prendre toute sa place.